

Lettre patentes  
 Qui augmentent le prix de l'argent  
 apporté et monoyes a proportion  
 de Saloy

Du 1<sup>er</sup> Juillet 1355.

Jean par la grace de Dieu Roy  
 de France nous amez et feux Leor  
 Generaux et de den monoyes Saluer  
 dilection et pour pour eclairce cause vous  
 mandour et estreitours enjoignour et à chacun  
 de vous que tantost que le our delay ceor  
 Lettres veuen vous fatten <sup>leur</sup> donner a tous  
 Orongours et marchans frequentaus nosre  
 Monoyes de chacun marc d'argent sans  
 blanc oume noir qui sera apporté en  
 icelles ro. Et de crues outre le prix  
 que a vous y faisons donner a presens  
 Cost a Savois qu'ilz auront de chacun  
 N. P. D. L. C. D. M. S. 180. N.º

marc d'argent allayé a deux deniers douze grains  
de Loy nomme argent Le Roy. a au desus  
7. # 10. - Et de tous autres allayés au desus  
d'iceux deux deniers douze grains de Loy, # 4. et  
Et a faire c' diligentment et par telle  
maniere que par vous ny ayte d'effaut  
et de ce faire a vous et a chacun d'eux  
donnonz pouvoir autorité et mandement  
special par la tenueur des presentes  
Donné a Paris le 1. juillet 1385.  
amff. Signé de Le Roy 410.